

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1708 Rect.

présenté par
M. Jacob

ARTICLE 41

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 10 :

« e) Un cadre renforcé pour la gestion... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.